

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 20 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le quatorze avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Ghislaine CABESSUT, Maire.

Présents : G. CABESSUT - M. PORTES – M. F. SAURIN – D. NADALIN - R. BERINGUIER – C. ECK - R. CLAVIE - D. SOULIGNAC - T. MARTY – Ch. ROBERT - A. M. FERNEKESS – A. PAGES - C. ROUX - G. LE CHARPENTIER - P. BOISSELIER - P. EDARD à partir de 19 h 15 - Ch. BRANDALAC à partir de 19 h 20 – L. COMBE à partir de 19 h 30 - G. NAVLET à partir de 20 h 00 - D. HENRY à partir de 20 h 00-

Absents excusés : V. FERVEL-RABAYROL - N. PERLETTI - S. MESSEGUE

Absents : F. JAUNAY– M. KECHAR

Procuration de Mme N. PERLETTI à M. D. NADALIN
Procuration de M. Stéphan MESSEGUE à Mme G. CABESSUT

Secrétaire de séance : Madame Geneviève LE CHARPENTIER a été nommée secrétaire de séance.

AFFAIRES GENERALES

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 06 MARS 2017

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Madame CABESSUT demande si le compte-rendu de la séance précédente appelle des observations. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 06 Mars 2017 est approuvé.

COMMISSION DES FINANCES

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Michel PORTES

Commune :

Section d'investissement

Dépenses

Opérations 2016 945.322,14 €

Recettes

Résultat reporté 291,700.24 €

Opérations 2016 704.496,22 €

Résultat de clôture : Excédent d'investissement : 50.874,32 €

Reste à réaliser

Dépenses 361.157,20 €

Recettes 105.271,90 €

Solde final déficitaire : 205.010,98 €

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 3.154.591,25 €

Recettes :

Résultat reporté 310.088,19 €

Opérations 2016 3.613.019,55 €

Résultat de clôture : Excédent de fonctionnement de 768.516,49 €

Annexes :

CAISSE DES ECOLES

Section d'investissement 0 €

Section de Fonctionnement

Dépenses 47.121,16 €

Recettes

Excédent antérieur reporté	4.220,75 €
Recettes 2016	<u>43.676,00 €</u>
TOTAL	47.896,75 €

Résultat de clôture : Excédent de Fonctionnement de 775,59 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter les Comptes Administratifs 2016 de la commune et de la Caisse des Ecoles.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER

Rapporteur : Michel PORTES

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le compte de gestion dressé par le Trésorier,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

Rapporteur : Michel PORTES

- **Commune :**

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de _ 768.516,49 €, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- une affectation complémentaire en réserves au compte 1068 de 350.000,00 €,
- une affectation à l'excédent reporté de 418.516,49 €.

- **Annexe : Caisse des Ecoles**

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 775,59 €, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- une affectation à l'excédent reporté de 775,59 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Rapporteur : Michel PORTES

Madame le Maire propose une augmentation de 5% des taux fiscaux des 4 taxes pour l'année 2017.

Taxe d'habitation :	20,32 % soit un produit de	1.061.996 €
Taxe Foncière sur le bâti :	20,23 % soit un produit de	717.480 €
Taxe Foncière sur le non-bâti :	70,93 % soit un produit de	31.066 €
Cotisation foncière des entreprises :	23,81 % soit un produit de	135.359 €

TOTAL PRODUIT ATTENDU : **1.945.901 €**

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité des membres présents favorablement sur la proposition présentée.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Rapporteur : Michel PORTES

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le Budget Primitif 2017 de la commune et du budget Caisse des Ecoles :

Commune

Section de fonctionnement

<u>Dépenses</u>	3.927.950,00 Euros
<u>Recettes</u>	3.927.950,00 Euros

Section d'investissement

<u>Dépenses</u>	2.343.700,00 Euros
<u>Recettes</u>	2.343.700,00 Euros

Caisse des écoles

Section de fonctionnement

<u>Dépenses</u>	48.338,00 Euros
<u>Recettes</u>	48.338,00 Euros

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents les propositions présentées.

AVIS SUR LE PROJET DE P.L.H. ARRETE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA C.C.F.

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES informe le Conseil Municipal que suite à la démarche d'élaboration d'un P.L.H. engagée en 2016, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Frontonnais a arrêté le Programme Local de l'Habitat 2017- 2022 lors de la séance du Conseil Communautaire du 7 Mars 2017.

Monsieur PORTES précise que le P.L.H. est un document stratégique de programmation qui détaille l'ensemble de la politique locale de l'habitat. Il définit les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale ainsi qu'à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Il fixe pour une durée de 6 ans les enjeux, les objectifs et les actions permettant à la Communauté de Communes et aux communes qui le composent, de répondre au mieux aux besoins en logement de toutes catégories de population et à favoriser la mixité sociale en articulation avec l'ensemble des autres politiques territoriales.

Il assure la cohérence de la programmation en logement et sa répartition équilibrée sur le territoire tout en servant de cadre aux opérations de logement liées à l'habitat.

Monsieur PORTES présente ensuite le P.L.H. 2017-2022 tel qu'arrêté par le Conseil Communautaire de la C.C.F., et comprenant 3 parties :

- Le diagnostic, qui analyse le fonctionnement du marché local du logement et les conditions d'habitat à l'échelle de l'intercommunalité ;
- Les Orientations stratégiques, qui définissent les objectifs prioritaires et les principes de la politique locale de l'Habitat en matière de logement des publics spécifiques, amélioration du parc privé, programmation de logements, stratégie foncière ;
- Le programme d'actions, territorialisé, qui décline les objectifs en actions à conduire pour la période 2017-2022.

Conformément au Code de la Construction et de l'Habitation, le projet de P.L.H. arrêté est soumis pour avis aux communes membres de la C.C.F. et au Président du SCoT Nord qui disposent d'un délai de 2 mois pour se prononcer.

Monsieur PORTES précise qu'au vu des avis formulés, le Conseil Communautaire délibèrera à nouveau pour amender au besoin le projet avant de le transmettre au Préfet. Celui-ci soumettra le projet au comité régional de l'habitat et de l'hébergement (C.R.H.H.) qui disposera également d'un délai de 2 mois pour se prononcer. La Communauté de Communes devra délibérer de nouveau pour prendre en compte les éventuelles demandes de modifications formulées par le C.R.H.H.

Au terme de cette phase de consultation, prévue à l'automne 2017, le P.L.H. sera proposé au Conseil Communautaire pour approbation définitive.

Dans ce cadre, Monsieur PORTES propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de P.L.H. arrêté par la Communauté de Communes du Frontonnais.

Le Conseil Municipal se prononce à la majorité des membres présents (2 abstentions : G. LE CHARPENTIER et A. PAGES) favorablement sur le projet de P.L.H. présenté.

La séance est levée à 22 h 00.

Relevé des délibérations :

2017/03/01	Décisions budgétaires	Vote des Comptes Administratifs de la Commune et de la Caisse des Ecoles
2017/03/02	Décisions budgétaires	Approbation du compte de gestion du Trésorier
2017/03/03	Décisions budgétaires	Affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget principal de la commune
2017/03/04	Décisions budgétaires	Affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget principal de la Caisse des Ecoles
2017/03/05	Décisions budgétaires	Vote des taux des impôts locaux pour l'année 2017
2017/03/06	Décisions budgétaires	Vote du budget primitif 2017 - Commune et Caisse ds Ecoles
2017/03/07	Intercommunalité	Approbation du projet de PLH intercommunal

Emargements pour la séance du jeudi 20 Avril 2017 :

<i>Ghislaine CABESSUT</i>	<i>Michel PORTES</i>	<i>Marie-Françoise SAURIN</i>	<i>Christelle BRANDALAC</i>
<i>Daniel NADALIN</i>	<i>Nathalie BOITIER – PERLETTI</i> <i>Absente excusée</i> <i>Procuration à Daniel NADALIN</i>	<i>Robert BERINGUIER</i>	<i>Dominique HENRY</i>
<i>Thierry MARTY</i>	<i>Anne-Marie FERNEKESS</i>	<i>Laurent COMBE</i>	<i>Pascale EDARD</i>
<i>Guy NAVLET</i>	<i>Delphine SOULIGNAC</i>	<i>Renée CLAVIE</i>	<i>Christian ECK</i>
<i>Corinne ROUX</i>	<i>Christine ROBERT</i>	<i>Geneviève LE CHARPENTIER</i>	<i>Stéphan MESSEGUE</i> <i>Absent excusé</i> <i>Procuration à Ghislaine CABESSUT</i>
<i>Valérie FERVEL-RABAYROL</i> <i>Absente excusée</i>	<i>Patrice BOISSELIER</i>	<i>Mourad KECHAR</i> <i>Absent</i>	<i>Alexandre PAGES</i>
<i>Florian JAUNAY</i> <i>Absent</i>			